

RENTREE JUDICIAIRE DES COURS ET TRIBUNAUX 2013/2014

**LE TRAITEMENT JUDICIAIRE
DE LA DELINQUANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

Discours du bâtonnier de l'ordre des avocats du Sénégal

M^e Ameth BA

Monsieur le Président de la République,

Fidèle à la tradition républicaine, vous avez le pris le pli de célébrer la justice et la famille judiciaire, en rehaussant de votre présence la cérémonie de rentrée solennelle des cours et tribunaux.

Le Barreau du Sénégal est honoré d'être au rendez-vous, et par ma voix, vous exprime avec déférence et respect, sa gratitude.

Il me plait, en guise de reconnaissance, de confondre dans ces hommages les confrères qui m'ont enrichi de leur confiance pour les représenter en qualité de Bâtonnier.

Il est difficile de s'habituer à la solennité des audiences, aux ondes émotives qui jaillissent des rentrées solennelles, tant elles nous rappellent de manière sublime, la sacralité de notre engagement éthique au service de la Justice.

Dans un monde de relations humaines, économiques et sociales complexes, vous me permettrez, Monsieur le Président de la République, de rappeler le sens de notre mission qui est défendre avec amour et audace, la dignité humaine partout où elle se trouve en péril.

L'année 2013 a été douloureuse pour le barreau, le destin ayant frappé à la porte et arraché à notre affection des confrères de talent.

Nous pensons naturellement à vous, Aly SARR, Ibrahima Diallo, Ladjji Traoré et Mame Bassine Niang.

Ces regrettés confrères ont tous laissé de merveilleux souvenirs à la famille judiciaire et dont l'évocation a fini de nous convaincre, à l'image de Birago Diop, que « les morts ne sont pas morts ».

Nous prions pour le repos éternel de leurs âmes et continuerons, pour éclairer leur mémoire, à œuvrer au service de la Justice à laquelle ils ont offert la beauté de leur art et la vitalité de leur esprit.

En novembre 1991, nous avons désigné Nelson Mandela avocat honoraire de notre barreau. J'avais eu, avec d'autres confrères, le privilège d'accompagner le bâtonnier Alioune Badara Sène au petit palais, remettre cette distinction à la figure emblématique de la lutte contre l'apartheid, père de la nation arc-en-ciel, de passage à Dakar.

Nous avons une pensée pieuse pour l'icône de la lutte contre l'apartheid devenu depuis une référence planétaire en matière de leadership dans la gestion des affaires de l'Etat. Nous pensons aussi à tous ceux qui étaient partis saluer Mandela au nom de notre barreau, aujourd'hui disparus, Alioune Badara Sène, Bakhao Sall et Kazem Sharara.

Reposez en paix. Vous serez toujours présents dans nos cœurs.

Monsieur le Président de la République

Le Barreau est un maillon incontournable de l'Etat de droit. Le nôtre est conscient de sa place et entend pleinement l'occuper. Mais pour rester fort, il doit s'abreuver et se nourrir du soutien du droit et des institutions qui les incarnent, au premier rang desquelles se trouve le Président de la République.

Avec votre permission, j'évoquerai le thème de la rentrée, pour partager un certain nombre de préoccupations. Les actes que vous avez posés depuis le début de votre magistrature suscitent un immense espoir auprès de nombre de nos compatriotes.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Madame le Premier Ministre,

**Madame la Présidente du Conseil économique, social et
environnemental,**

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs les honorables Députés,

**Mesdames, Messieurs les Représentants des Missions
Diplomatiques et Consulaires au Sénégal,**

Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice

Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,

Monsieur le Procureur Général près la Cour suprême,

Monsieur le Président de la Cour des Comptes,

Monsieur le Médiateur de la République,

**Mesdames, Messieurs les chefs de juridiction et les chefs de
parquet,**

Mesdames, Messieurs les Magistrats,

Mesdames, Messieurs les greffiers en chef et greffiers,

Messieurs les Présidents de la Chambre des Notaires,

de l'Ordre des Huissiers,

de l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés,

de l'Ordre des Experts et Evaluateurs Agréés,

Mesdames et Messieurs les Recteurs et Professeurs

des universités,

Mesdames et Messieurs les hautes autorités civiles et

militaires,

Mesdames et Messieurs les chefs religieux et

coutumiers,

Messieurs les Bâtonniers,

Chers Confrères,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

En choisissant maître Sidiki KABA comme Garde des sceaux, le Président de la République a honoré le barreau et je voudrais lui exprimer notre déférente gratitude.

Nous apprécions la vaste culture, l'humanisme généreux, et par-dessus tout, l'exceptionnelle humilité de monsieur le Garde des Sceaux. Tous les avocats ont été sensibles à la visite de courtoisie rendue à l'ordre, dès votre nomination, et les échanges féconds que nous avons eus sur les défis à relever pour renforcer la justice du Sénégal et accompagner la densification de la carte judiciaire.

Homme d'action doté de fortes convictions, juriste, philosophe, écrivain, humaniste engagé, militant des droits de l'homme, le Garde des sceaux fait bel et bien partie de ceux qui illustrent cette sagesse d'Amadou Hampaté BA qui enseigne que : « les personnes de la personne sont multiples dans la personne ».

Un sens aigu de la justice et de l'Etat, le discernement et la clairvoyance sont autant de qualités chez vous qui rassurent la famille judiciaire et les justiciables. Naturellement, certains conservent la liberté de penser ou de supposer le contraire, mais vous savez bien que la contradiction est de l'essence même de la justice.

Nos vœux de succès vous accompagnent.

Monsieur le Premier Président de la Cour suprême

Monsieur le Procureur Général près la Cour suprême

Nous vous remercions d'avoir bien voulu convier le barreau à cette rentrée solennelle des cours et tribunaux.

Je dois à la vérité de dire que le barreau est d'ailleurs étroitement associé à toutes vos activités, notamment, celles qui touchent à la réflexion scientifique, les séminaires et colloques que votre juridiction organise régulièrement, depuis plusieurs années.

Vous avez parfaitement compris, Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, que pour arriver à l'excellence ou à la performance soutenue, il fallait un travail important de *benchmarking* permettant de s'inspirer des meilleures pratiques, ici et ailleurs, une organisation rationnelle et un suivi permanent, tirant le maximum des énormes potentialités offertes par le développement technologique.

Les résultats n'ont pas tardé. Votre Cour est devenue une juridiction de référence, dans le pays, la sous-région et l'espace francophone.

Ce résultat est certainement le fruit d'un travail collectif de nombreux magistrats, mais il porte aussi l'empreinte de certains hommes et femmes, au rang desquels, un brillant parquetier, aujourd'hui admis à jouir d'une retraite paisible, M. Abdoulaye Gaye, bien sûr. Il mérite notre respect et nos félicitations pour une carrière si exemplaire.

C'est le lieu de vous féliciter, M. le Procureur Général Badio Camara, pour votre nomination. Votre parcours exceptionnel et le travail remarquable accompli au sein de cette juridiction vous destinaient tout naturellement à la position privilégiée de chef du parquet de la Cour suprême.

Nous sommes sûrs que vous continuerez à maintenir les standards de qualité élevés, à savoir, l'abnégation soutenue dans le travail, la transparence et l'éthique, exigences nécessaires à l'œuvre de justice.

Bien entendu, derrière toute œuvre collective, il y a souvent l'action et la vision d'un homme. Les résultats élogieux de la Cour suprême portent aussi l'empreinte incontestable de votre leadership, M. le Premier Président Pape Oumar Sakho.

Le barreau vous félicite pour l'ensemble de votre œuvre. S'il n'est pas toujours aisé d'avoir une vision claire, il demeure encore plus difficile de la mettre en œuvre avec succès. Vous avez réussi la double prouesse d'une belle vision parfaitement mise en mouvement.

Monsieur le Président de la République,

« Une nation ne se bâtit pas sur la trahison, par paresse de ses élites » disait, en 1965, le Président Senghor. Aujourd'hui nous n'évoquerons pas la trahison des élites paresseuses, mais celle des élites délinquantes, en réfléchissant au « *traitement judiciaire de la délinquance économique et financière* ».

Au-delà de ce que l'on appelle de façon triviale, « la traque des biens présumés mal acquis », vous n'avez de cesse, Monsieur le Président de la République, de montrer des signes encourageants de votre réelle détermination à instaurer une gouvernance vertueuse de la chose publique.

Au regard de la pertinence du thème, nous endossons les préoccupations qui ont présidé à son choix. Mais nous faisons observer, avec le sociologue de la délinquance économique et financière, Pierre Lascoumes que « l'obstacle de fond à l'analyse comme au traitement de la corruption tient aux relations indissociables qui existent entre trois dimensions : la corruption politique, celle des fonctionnaires et celle pratiquée par les entreprises privées » (« Corruptions, les presses de sciences po, 1999).

Monsieur le Conseiller Adama NDIAYE, votre analyse est une invite audacieuse à la réflexion. Vous l'avez conduite avec une indiscutable habileté d'expression et de manière rigoureuse.

Nous avons apprécié votre choix de mettre l'accent respectivement sur la dimension judiciaire et les modes alternatifs de traitement de ce type de contentieux.

L'intitulé du thème, envisagé de manière stricte, pourrait en effet nous confiner à l'espace judiciaire, alors que la Justice n'est saisie et ne traite de la délinquance économique et financière qu'au regard d'un autre travail préalable, celui-là, fait par d'autres organes, en amont.

Il convient, à ce propos, de faire observer que ce travail préparatoire est d'une importance majeure car de sa qualité dépend, pour une part prépondérante, celui de la justice. Il s'agit d'un travail de collecte de faits et preuves, préalable aux opérations de qualification par les parties et le juge, in fine.

Les organes évoqués il y a un instant sont pour la plupart étatiques : Il s'agit, notamment, de l'Inspection Générale d'Etat, de la Cour des Comptes, de l'OFNAC, de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), etc.

Dans d'autres cas, l'auteur de ce travail de fourni, préalable à la saisine des juges, se trouve être un expert privé indépendant (expert-comptable, expert financier)

C'est pourquoi, il nous a semblé particulièrement intéressant d'évoquer le rôle important de ces organes dans le traitement judiciaire de la délinquance économique et financière.

Ce sera aussi l'occasion pour nous de rappeler l'impérieuse nécessité de nous inscrire résolument - vous y êtes déjà, Monsieur le Président de la République - dans l'assainissement des mœurs de nos responsables publics qui exercent directement ou indirectement des charges, fonctions les conduisant à la gestion de deniers publics : pouvoirs publics, fonctionnaires, responsables ou agents des organismes publics ou parapublics etc.

Monsieur le Président de la République

Depuis quelques années, un mouvement très fort a fini de prendre forme au plan mondial et de s'inscrire dans ce qu'il est convenu d'appeler la traque et le rapatriement des biens mal acquis.

Ce combat a d'abord eu pour cible les personnes qui incarnent l'autorité suprême. Il a ainsi concerné les Philippines avec le rapatriement des avoirs du président Marcos, la République sœur de Guinée pour les biens du défunt président Lansana Konté, le Nigéria de Sani Abacha, Saddam Hussein pour l'Irak, plus loin encore l'Ukraine pour lesquels des résultats ont pu être obtenus.

Le même mouvement se poursuit encore pour parvenir au rapatriement de biens dans des pays comme Haïti, la RDC, le Pakistan, le Chili, le Liberia, le Kazakhstan, le Mexique, le Kenya ou encore l'Indonésie.

D'autres chefs d'Etat, notamment africains, que les convenances diplomatiques nous empêchent de citer, sont également dans le viseur, même si pour l'heure, aucune procédure n'est véritablement engagée à leur encontre.

Il est aussi vrai que l'on a reproché aux pays du nord leur partialité dans le traitement de la question. Si pour certains Etats donateurs, l'argent volé doit se recycler sous formes d'aides, la plupart des pays refuges rechignent à collaborer, sous divers prétextes

qui masquent mal une réalité bien plus prosaïque, tenant sans doute aux avantages que procurent les avoirs dissipés.

Pourtant, un dispositif juridique international organise le droit de restitution, avec d'ailleurs la possibilité de mettre en cause les Etats refusant de collaborer, pour des motifs fallacieux ou non légitimes.

La convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers, signée en 1997 et celle de l'ONU dite de Mérida de 2003 font du recouvrement et de la restitution des avoirs nés d'activités illégales (grande criminalité, corruption, drogues) un principe de droit international.

La convention de Merida, en particulier, a introduit la notion de *"Personne Politiquement Exposée"* qui constitue un levier auquel les acteurs financiers peuvent recourir pour demander l'origine des fonds et alerter les organismes de surveillance comme le Groupe d'action financière (GAFI), créé en 1987, dont le rôle consiste à concevoir des politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Au-delà de ce tableau du spectre de la lutte contre l'évasion de l'argent détourné par les dirigeants du continent, il convient de garder à l'esprit que la lutte contre ce fléau doit d'abord être menée en interne. La délinquance économique et financière est en passe de devenir un véritable fléau social, encore plus, lorsque l'objet porte sur les biens et deniers publics. Véritables délinquants à col blanc, les

élites qui pratiquent cette forme de délinquance constituent les véritables prédateurs de l'économie des Etats africains.

Monsieur le Président de la République

Dans sa remarquable étude : « Les affaires, ou, L'art de l'ombre : les délinquances économiques et financières et leur contrôle (1986, Centurion, Paris), Pierre Lascoumes mettait en visibilité le rideau de fumée derrière lequel se cachent les délinquants économiques et d'affaires.

Ce rideau s'épaissit chaque jour davantage en raison de l'insuffisance qui caractérise la politique criminelle et le droit pénal ciblant ce fléau des temps modernes.

Il existe en effet plusieurs figures de la délinquance financière, et autant de profils de délinquants. S'il est vrai que les formes les plus connues demeurent le détournement de deniers publics et la corruption, il ne faudrait pas occulter la concussion, l'enrichissement illicite, mais aussi les trafics de tous genres (d'armes, de médicaments, de stupéfiants, de personnes, d'organes humains, de données etc.), la cybercriminalité, la contrefaçon ou les fraudes dont les produits empruntent presque systématiquement les circuits de blanchiment de capitaux d'origine illicite, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes.

Comme vous le constatez, la criminalité économique et financière a un impact négatif réel sur la dignité humaine et le devenir de nos

sociétés, tant elle menace la paix et la stabilité de nos organisations, fausse le libre jeu de la concurrence et compromet la bonne administration de la justice et le développement de qualité.

Monsieur le Président de la République

« Les mots de vérité manquent souvent d'élégance. Les paroles élégantes sont rarement vérités », disait Loa-Tseu

A l'occasion d'une cérémonie similaire de rentrée solennelle, le bâtonnier Yérim Thiam avait mandé aux gardes du Palais de justice, de faire comparaître la corruption sans délai.

« La corruption est partout » et pourtant elle se fait toujours attendre, malgré les différentes citations à comparaître qui lui sont servies. C'est pourquoi il avait conclu en ces termes restés dans les mémoires : « la corruption qui n'a que mépris pour la justice ne comparâtra jamais à visage découvert ».

Il faudra de l'audace, encore de l'audace pour la cueillir jusque dans ses derniers retranchements, la démasquer, la faire comparaître, la juger et rendre justice sans émotion.

Quelle est la proportion de dossiers transmis par la CENTIF au parquet qui ont fait l'objet d'une information judiciaire ?

Les rapports de l'IGE, on le sait, sont laissés à la discrétion du Chef de l'Etat, qui apprécie de la suite judiciaire ou non, à leur réserver. Pourtant, ce corps d'élite de l'Etat épingle très souvent de hauts

fonctionnaires, agents ou commis de l'Etat. Combien sont-ils, les rapports de cet organe qui ont donné lieu à des poursuites judiciaires, sur l'énorme masse des cas d'indélicatesse avec les fonds ou biens publics relevés ?

Il en est de même des rapports de la Cour des comptes.

Contrairement à la Commission nationale de lutte contre la non-transparence, l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption au Sénégal (OFNAC) ne fera pas que donner des avis ou publier des rapports destinés à rester dans les tiroirs, mais il dispose désormais du pouvoir d'auto-saisine et d'investigations. En effet, outre le fait remarquable qu'il ne reçoit d'instruction d'aucune autorité, la grande innovation consiste en ce que cet organe peut saisir lui-même la justice.

Combien de temps encore nos questions resteront-elles sous le joug de la loi du silence? Pourtant nous avons presque tout pour éradiquer la délinquance économique et financière et nous consacrer pleinement à la satisfaction des besoins de nos populations. Il nous reste la volonté d'être enfin fidèles à nos rêves et de tourner le dos à l'opacité, au profit d'une gouvernance transparente.

Monsieur le Président de la République

S'agissant de la corruption, mon opinion personnelle est qu'elle doit être envisagée dans sa globalité pour être combattue de manière

efficace. La démarche qui consiste à dire que tel secteur est plus corrompu que d'autres nous paraît discutable.

La notion de réponse globale renvoie, en tout premier lieu, à une politique criminelle cohérente et crédible, cernant la parenté évidente reliant la corruption à la traque des biens mal acquis.

La corruption est un *modus operandi* rendant possible la dissipation de biens. Certes les mécanismes de corruption deviennent de plus en plus variés et sophistiqués, mais la finalité de ces instruments reste inchangée : il s'agit de l'appropriation de deniers publics à des fins personnelles.

La traque intervient dans une autre séquence temporelle, après la dissipation des biens.

Comment, dès lors, articuler une politique criminelle de protection des biens publics efficace en amont et en aval, suffisamment dissuasive dans son volet prévention, efficiente et performante en matière de recouvrement ?

La réponse globale renvoie aussi, en second lieu, à la panoplie d'initiatives et d'actions, additionnelles et/ou complémentaires, s'inscrivant toutes dans la perspective d'éradiquer la corruption des différents segments de la société.

En effet, autant chaque secteur doit évaluer le mal en son sein, autant une forte volonté politique de ceux qui gouvernent demeure essentielle pour venir à bout d'un mal devenu endémique.

Pour autant, il faut se garder de jeter l'enfant avec l'eau du bain. Dans la justice, l'administration, les organisations publiques, privées ou sociétales, il existe bien des personnes intègres et d'autres qui le sont moins.

Si nous voulons développer ce pays, promouvoir les valeurs cardinales tenant lieu de socles d'une société dynamique, il n'y a pas d'autre choix que de lutter de manière ferme et intransigeante contre la délinquance, sous toutes ses formes, pour une nouvelle éthique de la citoyenneté fondée sur la culture de l'honnêteté, de l'intégrité et du mérite.

Les avocats sont attachés à ce combat, mais ils sont tout autant soucieux de préserver la dignité humaine, le strict respect de la loi et des droits de la défense élevés au rang de droits absolus par notre constitution.

Tous les rapports des organismes nationaux comme internationaux sont unanimes sur la progression du risque de corruption dans tous les segments de la vie politique, économique et sociale.

Il vous revient, Monsieur le Président de la République, d'œuvrer avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre d'un dialogue sociétal franc et ouvert, à la définition d'une véritable politique criminelle de lutte contre la délinquance économique et financière.

Un tel exercice aura le mérite de nous éclairer sur les multiples figures de cette délinquance pernicieuse dont le profil criminologique des délinquants déconcerte souvent les acteurs de la police et la justice.

C'est à partir d'une typologie des expressions réelles de cette criminalité et dans le strict respect de la légalité pénale que des réponses appropriées seront posées. Il faudra aussi bien penser aux réponses étatiques qu'aux réponses sociétales ; aux réponses pénales comme aux réponses civiles et administratives ; aux réponses publiques comme aux réponses privées.

S'il est absolument important de recourir à la sanction pénale, il est en effet tout aussi crucial de promouvoir dans la lutte contre la délinquance financière en général et la corruption en particulier, les clauses anti-corruption à insérer dans les contrats, les chartes éthiques et d'impliquer les entreprises du secteur privé et les organisations de la société civile.

Des mesures devraient être prises pour renforcer davantage l'indépendance des magistrats et la rendre effective en les dotant de moyens supplémentaires et en les protégeant des pressions de toutes sortes, qu'elles soient politiques, économiques, religieuses, familiales, et même personnelles comme le désir effréné de paraître ou le goût incontrôlé de s'enrichir.

Dès votre accès à la magistrature suprême, vous avez, avec votre gouvernement, fait de la reddition des comptes un crédo, conduisant

à mettre dans le viseur plusieurs dignitaires suspectés de s'être considérablement enrichis, au détriment du trésor public.

Cette initiative forte et inédite doit être saluée. Elle doit aussi être évaluée. Certes, la justice est saisie et il lui appartient de dire le droit. Cette objection juste dans le principe pourrait paraître simpliste.

En effet, dans les démocraties, les politiques, dans tous les domaines sont constamment discutées, scrutées, par des personnes ou des organes n'ayant jamais reçu mandat pour ce faire, sans que nul ne s'en offusque.

Il ne serait pas inutile, M. le Président de la République, de susciter une réflexion de personnalités compétentes et intègres pour évaluer la traque des biens telle que pratiquée sous nos cieux, pour en déceler les forces et faiblesses.

Que l'on s'entende bien ! Il n'est nullement question pour moi de prôner l'abandon de la traque des biens ou la renonciation à la moralisation de la gestion de deniers publics.

Au contraire, de telles options doivent devenir irréversibles. En revanche, une politique ne peut se perpétuer durablement que si elle est juste, légitime et respectueuse des droits des citoyens.

Monsieur le Président de la République

Mesdames, Messieurs

Arrive le moment de la fin et il me revient à l'esprit qu'une rentrée marque un commencement et peut alors valablement souffrir de l'absence de conclusion.

Vous nous permettrez simplement de partager avec vous quelques réflexions.

L'Ordre des avocats du Sénégal partage et soutient la dynamique permettant de parvenir à la création d'un corps de magistrats spécialisés dans le traitement du contentieux économique et financier. Ces magistrats pourraient être recrutés sur concours parmi ceux qui exercent déjà, formés aux techniques les plus pointues en la matière et bénéficiant d'un régime spécial.

Ils pourraient avoir au moins le niveau de traitement des vérificateurs de l'IGE mais seraient soumis à une déontologie plus contraignante et à des sanctions alourdies en cas d'indélicatesse avec leurs charges.

Il pourrait s'agir d'un pôle économique près le Tribunal régional Hors Classe de Dakar, qui comprendrait un parquet, un corps de magistrats instructeurs et des juges du siège spécialisés.

La création de ce corps pourrait sonner le glas de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI) dont les praticiens n'ont

eu de cesse de dénoncer les insuffisances et ce qu'ils estiment relever de graves violations des principes d'un procès équitable.

A cela s'ajouteraient, en complémentarité avec l'action de la justice, la consécration légale de la médiation privée et un recours plus systématique à la médiation judiciaire. La diversification des réponses de politique criminelle s'enrichirait avec la médiation privée, d'une méthode alternative de règlement des différends qui a l'avantage d'être adaptée à nos structures mentales et valeurs culturelles, mais également de contribuer au désengorgement des tribunaux.

Le Barreau du Sénégal vous réaffirme son engagement à œuvrer pour la réussite de la densification de la carte judiciaire et de la dématérialisation des formalités judiciaires. Toutefois, il insiste sur la nécessité pour le Gouvernement d'intégrer au titre des priorités stratégiques les deux préoccupations suivantes :

primo, une justice de proximité pour être efficace doit absolument garantir l'égalité des citoyens devant la loi et la justice. Cela se traduit concrètement par la correction des inégalités, au moyen, notamment, de l'assistance judiciaire accordée à toutes les personnes qui en ont besoin, en matière civile comme en matière pénale. Aujourd'hui, force est de constater que non seulement les fonds mis à disposition par l'Etat ne couvrent pas le dixième des besoins exprimés, mais en outre et surtout, hélas, le Barreau peine chaque année à les rendre disponibles. Mobiliser davantage de ressources et à temps serait une décision hautement appréciée des justiciables et des personnes

chargées d'assurer leur défense pour une justice plus efficace et plus humaine.

Secundo, la distribution d'une bonne justice s'appuie sur une bonne connaissance du droit, une solide formation. Les magistrats sont formés au Centre de formation judiciaire et les avocats ont la volonté de créer une véritable école des avocats qui prendra en charge la formation des élèves-avocats et des avocats stagiaires et la formation continue des avocats en exercice. L'appui de l'Etat à la réalisation de ce projet est indispensable, si la volonté est réelle de voir notre Barreau s'élargir, se professionnaliser davantage et accompagner le déploiement de l'appareil judiciaire dans toutes les régions et départements du Sénégal.

Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président de la Cour Suprême

Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême

Mesdames, Messieurs,

Chers Confrères,

Comme vous le constatez, toutes nos préoccupations convergent vers un seul but, celui qui donne un sens à notre combat au quotidien : au nom de la conformité aux lois et à l'éthique, servir la justice, avec clairvoyance et humanité et contribuer activement au renforcement de l'Etat de droit. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre lutte

contre la délinquance économique et financière et notre action pour l'amélioration du système de gouvernance sous toutes ses formes : publique, économique, financière, sociétale et judiciaire.

Par ma voix, le Barreau du Sénégal vous remercie pour l'aimable attention portée à son message.